

Annexe 1 : Programme de formation

Nom de la session : Réglementation DT-DICT et passage de l'examen AIPR opérateur

DUREE ET LIEU DE FORMATION

- **Durée en heures :** 7 heures
- **Lieu :** Lyon - 13-15 rue Jacques Monod – 69007 LYON

PUBLIC CONCERNE

- Opérateurs : salariés intervenants directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateurs d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

PREREQUIS

- Aucun

QUALITE ET INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des apprenants = 99 %

Taux de réussite au premier passage de l'examen = 98 %. 100% au 2ème passage (inclut en cas d'échec)

MODALITES D'ACCES ET ACCESSIBILITE

MODALITES D'ACCES :

L'accès à nos formations peut-être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de l'employeur, soit à l'initiative propre du salarié.

Pour chaque demande de formation, notre service formation réalise un entretien téléphonique et/ou mail avec le commanditaire afin d'établir une formation personnalisée qui prend en compte ses attentes, ses préférences et ses contraintes éventuelles. Lors de cet entretien, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les compétences acquises, les sources de financement, etc..., sont précisés.

Les informations sont reportées dans une convention de formation, qui devra être signée par le commanditaire pour valider l'accès en formation du stagiaire.

Le délai d'accès aux formations, tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum de 3 semaines avant le début de l'action.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. En cas de besoin d'adaptation du parcours de formation ou de demande de compensation, nous solliciterons l'appui des ressources handicap formation ARA de l'AGEFIPH.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, vous pouvez nous contacter à contact@paramaribo.fr

DELAIS D'ACCES

2 semaines

OBJECTIFS

- Comprendre l'essentiel de la réglementation DT-DICT
- Réussir le passage de l'examen AIPR

CONTENU DE LA FORMATION

- Essentiel de la réglementation
 - Réseaux, travaux et territoires concernés par la réforme anti-endommagement
 - Présentation des trois grands types de chantiers, au sens de la règle, et les procédures associées (régime général et régimes particuliers : DT-DICT conjointe, ATU)

- Responsabilités des 3 acteurs du décret : maître d'ouvrage, exploitant de réseaux et exécutant de travaux
- Présentation du guichet unique et des prestataires d'aide
- Définition des classes de précision des plans
- Définition de plans exploitables
- Préparation de chantier
 - Eléments à établir par l'exécutant avant de débiter le chantier et vérification du MOE
 - Etablissement des DICT, analyse des plans et des récépissés des DICT
- Règles de marquage-piquetage de début de chantier
- Vie du chantier
 - Les documents indispensables : tableau de synthèse avec les récépissés des DICT, plans imprimés au bon format, repérage des organes de sécurité des réseaux, réunion d'accueil sur chantier, localiser les organes de coupure et de sécurité
 - Cas du droit de retrait et du point d'arrêt : dans quel cas et quelle procédure, sollicitation des exploitants, rôle du MOA et délégation au MOE
 - Cas de dommage sur un réseau : constat contradictoire imposé par la réglementation
 - Règle de prévention : règle des 4A
- Cas particuliers DT-DICT conjointe et ATU
 - DT-DICT conjointe : champ d'application, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage et de l'exécutant, modalités de mise en œuvre, dérogations au régime général, ...
 - ATU : champ d'application, obligations et responsabilités du maître d'ouvrage et de l'exécutant, modalités de mise en œuvre, dérogations au régime général, ...
- Examen QCM AIPR

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation : Compétences attestées :

Les compétences requises permettent de préparer et d'exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone,...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution, ...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

Capacité à préparer et exécuter des travaux à proximité des réseaux en assurant la prévention des dommages aux réseaux, et la prévention des conséquence de ces dommages pour la sécurité publique et la protection de l'environnement

Modalités d'obtention : Réussite à l'examen par QCM encadré par l'État.

Score minimal pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).

L'examen pour les profils "opérateur" comprend 30 questions.

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- réponse bonne : + 2 points

- réponse "je ne sais pas" : 0 point

- réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point

- réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points (nota : les questions prioritaires ne sont pas signalées pendant l'examen)

Détails sur la certification : Délivrance d'une Attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux .

Durée de validité : 5

ORGANISATION DE LA FORMATION

• Équipe pédagogique :

Benjamin TARDY

Benjamin TARDY est consultant-formateur au sein de PARAMARIBO depuis 2015. Il maîtrise les enjeux liés à la sécurité des collectivités territoriales et des entreprises de travaux publics et est apprécié par ses interlocuteurs sur ces thématiques.

Il anime des sessions de formation dédiée à la prévention des dommages sur les réseaux (DT-DICT), et encadre des journées de passage d'examen AIPR.

En 2016, il a participé activement à la réalisation d'un module e-learning DT_DICT pour le compte d'un groupe national de travaux publics. Ce module a vocation à monter en compétences et préparer les salariés (encadrants et opérateurs) au passage de l'examen AIPR.

Il a organisé et encadré de nombreuses journées de passage d'examen AIPR pour le compte de collectivités (Ville d'Avignon, Chartres Métropole, Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, Département du Vaucluse, ...).

Il a aussi formé et encadré le passage de l'examen AIPR pour tous les opérateurs du groupe de construction de réseaux FIRALP-SOBECA en 2018.

Enfin, il anime les modules de formation « marquage-piquetage des réseaux ».

- **Moyens pédagogiques et techniques prévus :**
- accueil des Stagiaires dans une salle dédiée à la formation,
- fourniture des moyens techniques et des supports de formation suivants :
 - Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
 - Documents supports de formation projetés.
 - Exposés théoriques
 - Etude de cas concrets à l'aide de plans de réseaux
 - Quiz en salle
 - Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.